

Monsieur le Président des Amis des Chemins de Sologne,  
Monsieur le Président de l'Association des Chasseurs et des Amis de la Sologne  
Contre son Engrillagement,  
Monsieur le Président du Comité Central Agricole de la Sologne,

Merci pour votre courrier reçu au siège de la CCSE le 3 décembre 2021 qui nous démontre votre engagement sincère, nécessaire et utile sur la cause de l'engrillagement.

Lors du bureau de l'exécutif du vendredi 10 décembre, il a été rappelé que le SCoT du pays de Grande Sologne était en adéquation avec le SRADDET. En effet l'objectif de notre territoire est de transcrire dans nos documents d'urbanisme ce qui a été validé en amont par nos instances.

La prochaine réunion concernant la reprise de notre travail sur le PLUi n'est pas encore fixée et aura lieu courant janvier.

Les maires de la CCSE sont tous très sensibles à la libre circulation de la faune sauvage et proposeront un règlement qui répond à cet objectif dans le cadre autorisé par le législateur. Ce point particulier a été abordé lors de la réunion des PPA du PADD le 15 décembre à Lamotte Beuvron.

Monsieur Bernardin nous a rencontrés il a quelques mois sur ce sujet et des membres de l'exécutif sont membres du Comité Central Agricole de Sologne. Je vous propose dans un premier temps, de vous informer sur l'avancée de nos travaux et n'hésiterai pas à me rapprocher de vos différentes associations quand nous arriverons à la rédaction des articles concernés par cette problématique.  
Très sincèrement

**Agnès THIBAUT**  
**Présidente de la CCSE**



COMITÉ CENTRAL DE COMMUNES  
Sologne des Étangs  
Partenaire de la Sologne

**Sologne**  
2021-2024



**Courriel du 14 janvier 2022 :**

Monsieur le Président des Amis des Chemins de Sologne,

Monsieur le Président de l'Association des Chasseurs et des Amis de la Sologne  
contre son Engrillagement,

Monsieur le Président du Comité Central Agricole de la  
Sologne,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les conséquences dramatiques liées au phénomène d'engrillagement qui s'est accéléré dans notre belle Sologne et je vous en remercie. Le 4 janvier j'ai eu le plaisir de rencontrer Jean-François Bernardin qui s'est fait votre porte-parole à l'occasion d'un rendez-vous dans les locaux de la mairie d'Aubigny.

Je peux vous assurer de mon total engagement contre ce fléau qui touche notre territoire depuis trop longtemps et qui nuit en particulier à la diversité des espèces, aux perméabilités écologiques et à la qualité de nos paysages.

Le Pays Sancerre-Sologne que je préside est en cours d'élaboration de son SCoT, nous avons intégré dès le départ cette problématique. Dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : nous avons clairement inscrit « **Lutter contre le phénomène d'engrillagement des espaces forestiers et humides en Sologne** ». De même la lutte contre l'engrillagement figurera dans le Document d'Orientations et d'Objectifs en cours de rédaction.

La déclinaison opérationnelle se fera dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Sauldre et Sologne qui sera prescrit à la fin du mois de janvier. Vous pouvez compter sur ma détermination et celle de mes collègues maires pour intégrer dans ce document d'urbanisme un règlement qui permette la libre circulation de la faune sauvage.

Pour compléter votre information le PLU actuellement en application sur ma commune intègre déjà des prescriptions en ce sens (bien qu'insuffisantes) pour les zonages A et N « *les clôtures ne doivent pas faire obstacle à la libre circulation du gibier ; leur hauteur ne doit dépasser 1,20m* ».

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancée de nos travaux tant au niveau SCoT que du PLUI et de vous solliciter afin d'avoir une rédaction du PLUI la plus efficace contre l'engrillagement.

Je reste à votre disposition.

Bien cordialement.



**Laurence RENIER**

*Présidente*

Communauté de communes Sauldre et Sologne

7, rue du 4 septembre

18410 ARGENT-SUR-SAUDRE